



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 88172

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la mise en ligne du CV Pôle emploi. Dans son rapport de mars 2015 intitulé « L'impact d'Internet sur le fonctionnement du marché du travail », le Conseil d'orientation pour l'emploi recommande de rendre systématique cette mise en ligne pour chaque demandeur d'emploi, sauf opposition expresse et avec possibilité d'anonymisation et de retrait. Le but serait de faciliter la recherche de profils pour les employeurs. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette recommandation.

Texte de la réponse

La mise en ligne des curriculum vitae (CV) des demandeurs d'emploi via le site internet de Pôle emploi constitue un objectif de transparence du marché du travail. Il est affiché dans la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi 2015-2018, signée le 18 décembre 2014, qui prévoit que « Pôle emploi améliorera également la mise à disposition de CV en ligne afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, avec l'accord du demandeur d'emploi ». Depuis sa création, le site www.pole-emploi.fr propose un service de création de CV en ligne pour les demandeurs d'emploi ou candidats, et offre la possibilité aux recruteurs de consulter ces CV en ligne via sa banque de CV. En juillet 2015, Pôle emploi comptabilisait plus de 5 millions de CV en ligne. Depuis juin 2015, Pôle emploi développe un nouvel outil de création de CV en ligne afin de simplifier les démarches des demandeurs d'emploi et d'offrir à leurs profils une meilleure visibilité et accessibilité vis-à-vis des recruteurs. L'interface se veut plus simple et plus attractive, et les fonctionnalités de personnalisation ont été étendues. Le service CV est ainsi plus complet, tout en conservant l'essentiel des éléments indispensables à une recherche d'emploi efficace. La restitution et la visibilité des CV pour les employeurs sont améliorées, facilitant le rapprochement entre l'offre et la demande. Depuis la généralisation du service, 67 % des personnes interrogées se disent satisfaites des évolutions proposées par Pôle emploi.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88172

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6967

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8412